Compte rendu de la réunion chez Joëlle Luquet avec Jean Grégoire ex Président du parc naturel régional du Luberon

Etaient présents : Joëlle Luquet, Jean Grégoire, Jean-Paul Sorbier, Marie-Christine Simon et Denis Fiorentino.

Ce type de parc existait en France depuis 1967. Le notre, après réflexion de 1968 à 1970 (Les cantons de Cadenet et de Pertuis s'étaient associés pour une étude commune) environ, a vu le jour en 1977 et est devenu le 17è en France.

Il a été créé pour de multiples motivations :

-réaction à une prévision démographique supposée fulgurante.

-le pays d'Apt avait comme réflexion l'évolution de l'agriculture et surtout de la viticulture (17 coopératives au départ).

-la crainte de toute la région face au fort développement de la métropole marseillaise.

- la réorganisation de la culture de la cerise, essentiellement destinée aux fruits confits d'«Apt fruits». Ce qui a entrainé la création d' «APT UNION avec la mécanisation de la cueillette.

-le constat que rien n'avait été fait pour l'irrigation des plaines et leur mise en valeur.

-la volonté de conserver les terres agricoles par rapport à l'expansion immobilière.

***voir aux éditions de l'Aube un livre de Pierre Martel sur le sujet.**

Entre-temps, l'état cherchait à créer des parcs nationaux.

En 1975 les 33 communes sont tombées d'accord et, après encore deux années de mise au point, le parc a été créé. Les décisions sont prises en inter « communalités ». Le budget de fonctionnement est de 4 millions d'euros : 25% de la région, 150 mille euros de l'état, le reste venant du département et des communes. Il y a 180000 habitants, environ, dans le parc.

Jean précise le rôle important du parc dans de nombreuses décisions. Ainsi les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du parc.

NB : Vitrolles, Vaugines et la motte d'Aigues n'en font pas parie. Les communes adhèrent au parc pour 12 ans.

Le parc travaillait énormément avec la CCLD notamment pour les études qui ont concerné de multiples travaux : collège, maison de retraite…

Quatre collaborateurs du parc sont spécialisés dans les économies d'énergie et aident les communes à élaborer leur projet (chaufferie à bois p. e.). Ce qui évite de grosses dépenses avec des spécialistes privés (tiens, tiens !)

Il a été impossible d'avoir une gestion commune de l'Eze !

Sur le patrimoine bâti, il a été projeté de travailler sur le centre-ville. Il y a ainsi un architecte des bâtiments historiques et un technicien du parc qui donne son avis (consultatif).

En conclusion Jean nous suggère avant de prendre n'importe quelle décision, de travailler en amont avec eux, bien que le maire puisse prendre un autre conseil auprès du C.A.U.E.

Merci à Jean pour cette longue explication, deux heures environ, et pour m'avoir doté de deux fascicules qui résument beaucoup mieux cet entretien :

***Parc naturel régional du Luberon mode d'emploi, que je tiens à votre disposition.**

***Pour un pacte écologique local, Guide de l'éco-électeur que vous pouvez trouver sur le site www.fnh.org (les initiés auront reconnu le site de la fondation de … Nicolas Hulot), que je tiens également à votre disposition.**

Merci enfin à notre hôtesse, Joëlle, qui nous a reçu très gentiment.

Denis.